

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents	qui ont pris
au Conseil En exercice	part à la
Municipal	Délibération

Séance du 23 janvier 2020

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille vingt-----

et le 23 janvier -----

Date de
convocation

16/01/2020

Date
d'affichage
16/01/2020

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, Mme FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, Mme CUZACQ Geneviève, Mme DESPAX Nelly, M. LABEYRIE Nicolas, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M. LANSMANT Sébastien, Mme PLOQUIN Cécile, BETUING Serge, M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine.

Excusée : Mme DAL BEN Carine,

Absent : M. CASTAY jean-Marc

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Mise en place d'une procédure à l'encontre de l'acquéreur du lotissement s'étant désisté

M. le Maire rappelle la délibération en date du 20 septembre 2018 fixant les modalités de vente du terrain destiné au lotissement à la SARL MOREAU IMMOBILIER, représentée par M. Claude MOREAU domicilié 39 route de Verteuil 47400 TONNEINS. Celle-ci s'étant rétractée, M. le Maire indique qu'il convient d'appliquer les pénalités de désistement prévues dans le compromis de vente et qui s'élèvent à environ 13 000 €.

Aussi après différents échanges afin de résoudre amiablement cette formalité, la SARL MOREAU IMMOBILIER refuse de régler ce montant.

Ainsi, M. le Maire propose d'ester en justice la SARL MOREAU IMMOBILIER pour non-application de la convention lors d'une rétractation de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal,

Oùï les explications de M. le Maire,

- Décide d'ester en justice la SARL MOREAU IMMOBILIER, représentée par M. Claude MOREAU domicilié 39 route de Verteuil 47400 TONNEINS pour non-application de la convention lors d'une rétractation de l'acquéreur.

Fait à MONTREAL le 23 janvier 2020.

Le Maire,